

[Text]

country is crucial, and if this program is helping, then we ought to be trying to duplicate it, expand it.

• 1220

Mr. Hockin: Mr. Chairman, Ontario had 22,000 inquiries under this program and did have 6,000 matches or deals made in Ontario in the first year, so these are big numbers. We are taking the Ontario experience, and taking it national.

Mr. Manley: That does not sound right, but I would be interested to hear what numbers they do have.

Mr. Whittaker: When you were talking about the Small Business Loan Act, you pricked my interest in an area of some concern to me, having dealt with small people in the past. You talked about a 1% loan registration fee and what I have seen in the financing of small business entrepreneurs, is what I look on as penalties for financing. They call them registration fees, they call them commitment fees, they call them finder's fees, and they range anywhere from 1% up to... I think I have seen as high as 7% by some trust company. Is there any plan in the works by your department to assist small business in getting over these fees?

It seems to me that you do not look at them very strongly if you look at 1% or 2%, but when you are talking about \$250,000 to get a business off the ground and you start adding a 5% commitment fee on the top of it—and I understand that FBDB is somewhere usually in the area of 2.5%—it adds a fair bit when you consider it in dollar terms to the small businessperson starting out.

First of all, why does the Small Business Loan Act have to have the 1%, and why do FBDB have to have a commitment fee in setting up for these loans, and is there anything your department is planning on doing for the small business person in looking at this?

Mr. Hockin: Well, let me answer the question first and actually pose a question to you. In 1985 when the changes were made, we changed the guarantee amount slightly, added the 1% fee, but they can charge no more than prime plus 2%. They cannot add on additional freight along the lines you are just suggesting. That is a good program to make sure the evils you describe do not occur. It is a 1% registration fee, prime plus 2%, which is attractive for a number of small businesses, and there cannot be any other loading fees.

[Translation]

notre pays et, si ce programme y contribue, il faudra chercher à le renforcer, à le reproduire.

M. Hockin: Monsieur le président, l'Ontario a enregistré 22,000 demandes au titre de ce programme et l'on a pu faire 6,000 rapprochements, soit enregistré 6,000 accords, en Ontario, la première année. Ce sont là des chiffres qui parlent par eux-mêmes. Nous partons de l'expérience de l'Ontario et nous l'élargissons à l'ensemble du pays.

M. Manley: Hum! J'aimerais bien savoir quels sont leurs chiffres.

M. Whittaker: Lorsque vous nous avez parlé de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, vous avez touché un domaine qui m'intéresse tout particulièrement, puisque j'ai eu l'occasion de traiter avec des gens de la petite entreprise par le passé. Vous nous avez parlé de droits d'enregistrement de 1 p. 100 sur les prêts et, d'après ce que j'ai pu voir au sujet du financement des petites entreprises, c'est là ce que j'appelle une pénalité de financement. Qu'on les appelle droits d'inscription, droits d'engagement ou frais de premier établissement, ils peuvent aller de 1 p. 100 jusqu'à... Je pense que j'ai déjà vu une société de fiducie demander quelque chose comme 7 p. 100. Y a-t-il des projets dans les cartons de votre ministère qui visent à aider les petites entreprises à éviter ce genre de frais?

Il me semble que l'on n'y prête pas trop attention lorsqu'on parle de 1 ou de 2 p. 100, mais lorsqu'on parle d'un montant de 250,000\$ devant permettre à une entreprise de démarrer et que l'on commence à ajouter 5 p. 100 de droits d'engagement par-dessus cette somme—et si je ne me trompe la Société fédérale de développement pratique habituellement quelque chose comme 2.5 p. 100—c'est un lourd fardeau à porter pour une petite entreprise qui commence.

Tout d'abord, pourquoi a-t-on ce 1 p. 100 aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, ensuite pourquoi la Banque fédérale de développement devrait-elle imposer des droits d'engagement pour établir ces prêts, et enfin votre ministère a-t-il prévu de faire quelque chose pour les petites entreprises dans ce domaine?

M. Hockin: Laissez-moi tout d'abord répondre à votre question et, ensuite, vous poser une question à mon tour. En 1985, lorsque les modifications ont été apportées, nous avons changé légèrement le montant garanti, nous avons ajouté le droit de 1 p. 100, mais ils ne peuvent pas demander plus que 2 points au-dessus du taux privilégié. Ils ne peuvent pas imposer un fardeau supplémentaire sur le modèle de ce que vous venez juste d'évoquer. Il s'agit là d'un bon programme visant justement à éviter les maux dont vous parlez. Il y a un droit d'inscription de 1 p. 100, le taux est de 2 points au-dessus du taux privilégié, ce qui est intéressant pour un certain nombre de petites entreprises, et il ne peut pas y avoir d'autres frais.